

MONTREAL – L'Association de la construction du Québec (ACQ) vient d'adopter une charte des valeurs ayant pour principales pierres d'assise l'intégrité, le professionnalisme, la collaboration et le respect.

Son conseil d'administration a approuvé le document, samedi, dans la Vieille Capitale.

Par contre, l'idée était en gestation depuis un bon moment déjà. La présidente de l'ACQ, Manon Bertrand, se rappelle que, dès 2011-2012, «la tourmente se manifestait déjà fortement dans l'industrie». À l'époque, les membres de l'Association de la construction du Québec ont été nombreux à lancer le même cri du coeur car ils étaient exaspérés de constater que quelques moutons noirs ternissaient la réputation de l'ensemble des entrepreneurs.

Ils ont exigé, selon Mme Bertrand, que l'ACQ «fasse quelque chose pour démontrer que la plupart d'entre eux sont des gens honnêtes, qui ont de bonnes pratiques» et qu'ils n'ont plus souvent qu'autrement rien à voir avec les systèmes bien huilés de collusion et de corruption.

En s'inspirant d'un modèle en vigueur en Bavière, l'organisation a reconnu la pertinence de se doter d'un programme d'intégrité dont la charte des valeurs allait devenir un «outil central» pour reprendre les propos de Manon Bertrand.

Cette dernière souligne qu'avec cette démarche, son organisation souhaitait afficher clairement son engagement en faveur de la bonne gouvernance en encourageant «l'essor de bonnes pratiques d'affaires et de saine concurrence».

Dans la charte qui doit s'appliquer à l'ensemble des administrateurs, des dirigeants et des employés de l'Association de la construction du Québec, la mission de l'organisation est brièvement décrite. Il est entre autres possible d'y lire qu'elle veut «promouvoir les nouvelles façons de faire en matière de construction, de santé, de sécurité [et] d'innovation technologique» ainsi que les intérêts des entrepreneurs auprès des acteurs gouvernementaux et socio-économiques.

Pour s'assurer que cette intention dépasse le stade du voeu pieux, l'ACQ s'est dotée d'une série d'objectifs. Elle entend notamment «adopter un processus clair de traitement des plaintes en matière d'intégrité» en plus de «développer [...] des formations relatives à l'éthique».

L'Association de la construction du Québec s'autodéfinit comme une organisation représentant environ 17 000 entreprises des secteurs institutionnel, commercial et industriel employant plus de 89 000 travailleurs.

Mme Bertrand espère que les membres de l'ACQ prendront sans tarder la balle au bond. Elle souhaite, en effet, que, dès le début de l'an prochain, ils commenceront à adopter des programmes d'intégrité et des chartes des valeurs qui, si tout se déroule comme prévu, seront éventuellement certifiés par une firme indépendante.

Manon Bertrand précise que ces documents pourraient être adaptés à la réalité de chacun puisque son organisation compte dans ses rangs «des entrepreneurs qui ont trois ou quatre employés et d'autres qui en ont 400».

Cet article [L'Association de la construction du Québec s'est dotée d'une charte des valeurs](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

Consultez la source sur Lactualite.com: [L'Association de la construction du Québec s'est dotée d'une charte des valeurs](#)